



**Note de présentation brève et
synthétique du
Budget primitif 2025
Budget principal de la Commune de
Sainte Féréole**

La présente note répond à une obligation réglementaire. Elle est mise à disposition sur le site internet de la commune www.sainte-fereole.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée délibérante. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

Populations légales au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025

(Source INSEE)

Population municipale	2 060
Population comptée à part	49
Population totale	2 109

La commune de Sainte Féréole a un budget principal, celui de la Commune et un budget annexe, celui du Lotissement Les Bois du Colombier.

SYNTHESE DU BUDGET 2024

	Excédent reporté	2024	Restes à réaliser	Ensemble
Résultat de fonctionnement	/	+ 324 834,04 €	/	+ 324 834,04 €
Résultat d'investissement	+ 74 685,92 €	+ 127 411,95 €	- 29 114 €	+ 172 983,87 €
Résultat global de clôture	+ 74 685,92 €	+ 452 245,99 €	- 29 114 €	+ 497 817,91 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le résultat de fonctionnement 2023 a été affecté en totalité à la section d'investissement sur le BP 2024.

L'exercice 2024 dégage un excédent en section de fonctionnement de **324 834,10 €**.

Le résultat d'investissement 2023 a fait apparaître un excédent de 74 685,92€ reporté sur l'exercice 2024 auquel il convient d'ajouter le résultat de l'exercice 2024 qui est de 127 411,95€. **Le résultat cumulé est donc de 202 097,87€.**

Le solde des restes à réaliser est de – 29 114€.

L'affectation des résultats 2025 se matérialise de la façon suivante :

- Excédent de financement en section d'investissement : 172 983,87€
- Excédent de fonctionnement affecté en totalité à la section d'investissement : 324 834,10€.

Soit un autofinancement de 497 817,91€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre- Libellé	BP 2024	BP 2025	Delta	Evolution %
011- Charges à caractère général	533 050	528 450	-4 600	-0,86%
012- Charges de personnel	766 400	811 850	45 450	+5,93%
014- Atténuation de produits	4 300	3 000	- 1300	-30,23%
65 – Charges de gestion courante	132 470	132 770	+300	+0,23%
66- Charges financières	1 000	1 000	0	
67- Charges exceptionnelles	400	400	0	
68- Dotations aux provisions	1 000	1 000	0	
023- Virement à la section de fonctionnement	252 080	264 248	+12 168	+4,82%
042- Amortissements	6 513	7 910	-400	
TOTAL DEPENSES	1 697 213	1 750 628	53 415	+3,14%

Chapitre 011 : maîtrise des dépenses d'énergie compte tenu de l'installation de panneaux photovoltaïques sur 3 sites et changement des lampes d'éclairage public en leds

maîtrise des dépenses d'achats des denrées alimentaires par l'adhésion à un marché à groupement de commandes

Chapitre 012 : La répartition des charges de personnel se détaille comme suit :

- Personnel titulaire : 352 000€ soit 44 000€ de moins qu'en 2024, compte tenu du départ de 3 agents (2 départs à la retraite et 1 mutation)
- Personnel non titulaire : 160 000€ soit 67 000€ de plus qu'en 2024, compte tenu du recrutement de 4 agents (3 recrutements en remplacement des deux départs à la retraite et de l'agent ayant demandé sa mutation, 1 recrutement pour pallier aux nouveaux besoins dont un besoin créé par l'absence d'un agent titulaire en arrêt de travail [accident du travail puis congé de maladie ordinaire depuis janvier 2025] depuis avril 2024 et augmentation du temps de travail d'un cinquième agent)
- Charges URSSAF : en hausse, conséquence d'un nombre plus important de non titulaires (32% de cotisations contre 16% pour les titulaires), soit une hausse de 23 000€

- Cotisations aux caisses de retraites : en hausse compte tenu de l'augmentation de 3 points des cotisations CNRACL et hausse des cotisations IRCANTEC compte tenu du nombre plus important des non titulaires, soit 6 500€ de plus.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement. Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 264 248€.

Chapitre- Libellé	BP 2024	BP 2025	Delta	Evolution %
013 – Atténuation de charges	30 000	12 500	-17 500	-58,33%
70 – Produits des services	219 500	244 600	25 100	+11,43%
73 – Impôts et taxes	114 728	111 728	-3 000	-2,61%
731- Fiscalité locale	835 810	872 865	37 055	+4,43%
74 – Dotations et participations	423 175	432 135	8 960	+2,11%
75 – Autres produits de gestion courante	74 000	75 000	1 000	+1,35%
77 – Produits exceptionnels	500	500	0	
78- Reprises sur provisions	0	1 300	+1 300	
TOTAL RECETTES	1 697 213	1 750 628	53 415	+3,14%

Chapitre 013 : participation de l'Etat – Contrat de projet Conseiller Numérique : dernière tranche

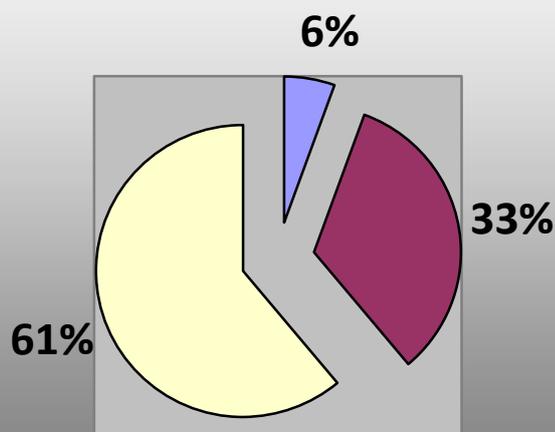
Chapitre 70 : augmentation des participations des usagers aux services communaux par effet des augmentations tarifaires votées à compter du 1^{er} janvier 2025

Chapitre 731 : évolution des bases fixée par la LF 2025 (+1,7%) et évolution en fonction des nouvelles constructions

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement apparaissent les programmes votés par le conseil municipal.

Répartition des principales dépenses prévisionnelles d'investissement

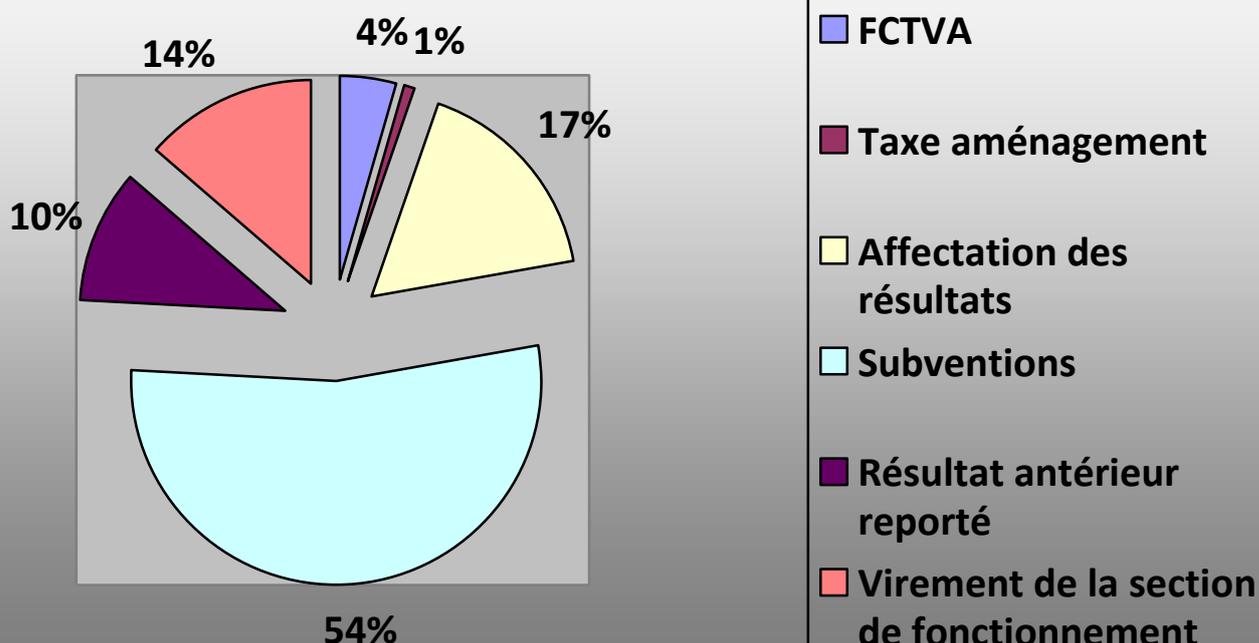


En détail :

- Acquisitions mobilier et matériel : passerelle plan d'eau, ordinateur Alsh, mobilier Alsh, signalétique, matériel service équipe technique
- Voirie : programme voirie 2025, travaux place Pierre Chaumeil
- Bâtiments : travaux Eglise, bâtiments place Pierre Chaumeil

En recettes d'investissement, on trouve les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement, l'affectation des résultats et le reversement de TVA par l'Etat (FCTVA).

**Répartition des principales recettes prévisionnelles
d'investissement**



En détail :

- FCTVA : TVA des opérations réalisées sur l'exercice précédent
- Affectation des résultats : résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 (recette réelle)
- Subventions : notifiées par arrêtés des différents financeurs
- Résultat antérieur reporté : résultat cumulé de la section d'investissement (recette réelle)
- Virement de la section de fonctionnement : prévision excédent de la section de fonctionnement du BP 2025